

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHAMBERY - 7301 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 13/12/2024 - 11252 - 2019 D 00869 - 879 702 363 - DeSavoie

ARRIVE LE

# BORDEREAU D'INSCRIPTION DE 13 DEC. 2024 NANTISSEMENT JUDICIAIRE DE PARTS DE SOCIETE CIVILE

GREFFE T.C.

« INSCRIPTION DEFINITIVE »  
(Code des procédures civiles d'exécution)

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY

MENTION EN MARGE  
Colonne réservée au Greffe

**A L'ENCONTRE DE :**

Monsieur CHICHERIT Guerlain, né(e) le 20/05/1978 à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95), de nationalité française, demeurant à (73370) BOURDEAU, 284 Route du Port

**AU PROFIT DE :**

LA SOCIETE FIM MANAGEMENT SA, SOCIETE DE DROIT SUISSE DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE RUE RICHEMONT 19 - 1202 GENEVE (SUISSE), PRISE EN LA PERSONNE DE SON REPRESENTANT LEGAL EN EXERCICE, DOMICILIE EN CETTE QUALITE SIEGE.

Références de l'inscription provisoire : 24/9885

Date : 4 novembre 2024

**Date et nature du titre :**

De l'expédition revêtue de la formule exécutoire d'un jugement réputé contradictoire rendu en premier ressort par le Tribunal de Commerce de CHAMBERY en date du 11 septembre 2024 et du certificat de non appel y afférent établi par la cour d'Appel de Chambéry le 28/11/2024.

**Signifié par acte de :**

SELARL Jonathan DEFLIN - Sandrine HYVERT, Commissaires de Justice associés, demeurant 10 Rue de Boigne - BP 226 - 73002 CHAMBERY Cedex 02 en date du 21/10/2024.

Nom de la société civile : La société civile DeSavoie, inscrite sous le N° 879702363 au registre du commerce et des sociétés de Chambéry, dont le siège social est à (73370) BOURDEAU, Château de Bourdeau, agissant par son Gérant en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

**Contenant affectation à titre de nantissement**

De 30053 parts sociales de cette société

D'une valeur nominale de 100,00 euros

Numérotées de 3 001 à 33 053

Pour sûreté de la somme de : 36 719 887,63 EUROS

Se décomposant comme suit :

Date	Nature	Sommes dues	A votre crédit
09/12/2024	Principal	36 680 000,00	
	Article 700	3 000,00	
	Frais de Greffe	85,22	
	Intérêts	40 383,89	
	<b>Total créance</b>		<b>36 723 469,11</b>
	Frais de procédure	4 347,62	
	A déduire les versements		7 929,10
	<b>Sous total</b>	<b>36 727 816,73</b>	<b>7 929,10</b>
	<b>Reste à devoir en Euros</b>	<b>36 719 887,63</b>	

Détail des intérêts

Du 01/01/2024	Au 01/11/2024	10 mois	à 1,00 %	Sur 366 800,00	Soit 36 680,00
Du 11/09/2024	Au 29/11/2024	79 jours	à 4,92 %	Sur 3 000,00	Soit 31,86
Du 01/11/2024	Au 01/12/2024	1 mois	à 1,00 %	Sur 366 800,00	Soit 3 668,00
Du 29/11/2024	Au 09/12/2024	10 jours	à 4,92 %	Sur 3 000,00	Soit 4,03

DEPOT  
INSCRIT au GREFFE du TRIBUNAL  
de COMMERCE de CHAMBERY

13 DEC. 2024

SOUS LE N° 24/misr

Le Greffier,

Le présent avis certifié sincère et véritable, le 9 décembre 2024

Signature du créancier représenté par son mandataire

Sandrine HYVERT Jonathan DEFLIN

## CERTIFICAT DE NON-APPEL

CHAMBERY, LE 25 NOVEMBRE 2024

CNA n° 24/03222

Vu les dispositions de l'article 505 du Code de procédure civile,

### DESIGNATION DE L'AFFAIRE

#### DECISION OBJET DU PRESENT :

De l'expédition revêtue de la formule exécutoire d'un jugement réputé contradictoire rendu en premier ressort par le Tribunal de Commerce de CHAMBERY en date du 11 septembre 2024. (N° Rôle 2024F00213)

#### DEMANDEUR :

La société FIM MANAGEMENT SA, société de droit suisse dont le siège social est situé Rue Richemont 19 - 1202 GENEVE (SUISSE), prise en la personne de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

**Ayant pour mandataire** SELARL Jonathan DEFLIN - Sandrine HYVERT, Commissaires de Justice associés, demeurant 10 Rue de Boigne - BP 226 - 73002 CHAMBERY Cedex 02

#### DEFENDEUR :

La société SAS IMPACT, société par actions simplifiée inscrite sous le N°433107398 au registre du commerce et des sociétés de CHAMBERY, dont le siège social est à (73370) LE BOURGET-DU-LAC, 15 Avenue du Lac du Bourget, Manhattan Techno Lake, agissant par son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.,

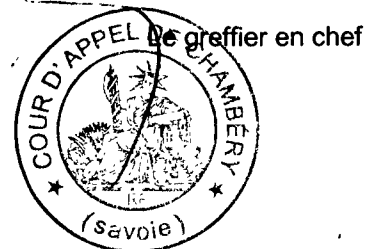
Monsieur CHICHERIT Guerlain, né(e) le 20/05/1978 à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95), de nationalité française, demeurant à (73370) BOURDEAU, 284 Route du Port

### CERTIFICAT

Le greffier en chef de la Cour d'appel de CHAMBERY atteste en application de l'article 505 du Code de procédure civile :

- L'absence de remise au greffe de la Cour d'appel de déclaration d'appel dans l'instance ci-dessus visée. *à la date du 27/11/2024*

Fait au greffe de la Cour d'appel, le 12 8 NOV. 2024



Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Etude ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

Domiciliation bancaire : CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE - IBAN : FR 76 18106 00810 96726545194 15 CHAMBERY CHATEAU

Numéro de TVA Intracommunautaire : FR33830531661, N°SIRET : 830531661 00015

« Conformément à la Loi informatique et libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent

Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes dûment habilitées de l'étude »

SELARL  
**Jonathan DEFLIN**  
**Sandrine HYVERT**  
Commissaires de Justice associés  
10 Rue de Boigne  
BP 226  
73002 CHAMBERY Cedex 02  
☎ : 04.79.33.54.12  
☎ : 04.79.85.03.94  
✉ : selarl.deflin.hyvert@gmail.com  
🌐 Site web : <https://www.huissier-deflin-hyvert.fr/>  
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE  
IBAN N FR 76 18106 00810 96726545194 15

**ACTE  
DE  
COMMISSAIRE  
DE  
JUSTICE**  
COPIE CONFORME A  
L'ORIGINAL



Références : 52327  
SGAPRO

## SIGNIFICATION D'UN JUGEMENT

(Appel possible – représentation obligatoire)

LE : LUNDI VINGT ET UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE

Nous, **SELARL Jonathan DEFLIN et Sandrine HYVERT, Commissaires de Justice associés, demeurant 10 rue de Boigne à Chambéry (Savoie), par l'un d'eux soussigné,**

### A :

Monsieur CHICHERIT Guerlain, né(e) le 20/05/1978 à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95), de nationalité française, demeurant à (73370) BOURDEAU, 284 Route du Port

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué à la modalité de signification.

### A LA DEMANDE DE :

La société FIM MANAGEMENT SA, société de droit suisse dont le siège social est situé Rue Richemont 19 - 1202 GENEVE (SUISSE), prise en la personne de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

### JE VOUS SIGNIFIE ET VOUS REMETS COPIE :

De l'expédition revêtue de la formule exécutoire d'un jugement réputé contradictoire rendu en premier ressort par le Tribunal de Commerce de CHAMBERY en date du 11 septembre 2024.

La SAS IMPACT et M.CHICHERIT étant non représentés.

### TRES IMPORTANT

Vous pouvez faire **APPEL** de cette décision devant la **Cour d'Appel sise à CHAMBÉRY** dans le délai d(e) **un mois** à compter de la date de cet acte.

Si vous entendez exercer ce recours, vous devez charger un avocat admis à postuler devant un tribunal judiciaire dépendant du ressort de cette cour d'appel d'accomplir les formalités nécessaires avant l'expiration de ce délai qui est de rigueur, par déclaration au greffe de ladite cour.

Ce délai est augmenté d'UN MOIS pour les personnes qui demeurent en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises, et de DEUX MOIS pour celles qui demeurent à l'étranger.

En vertu de l'article 680 du Code de procédure civile, il vous est précisé que l'auteur d'un recours abusif ou dilatoire peut être condamné à une amende civile et au paiement d'une indemnité à l'autre partie.

SELARL

**Jonathan DEFLIN**

**Sandrine HYVERT**

Commissaires de Justice associés

10 Rue de Boigne

BP 226

73002 CHAMBERY Cedex 02

☎ : 04.79.33.54.12

☎ : 04.79.85.03.94

✉ :

selarl.deflin.hyvert@gmail.com

🌐 Site web: <https://www.huissier-deflin-hyvert.fr/>

CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE

IBAN N° FR 76 18106 00810 96726545194 15

## ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

COPIE CONFORME A  
L'ORIGINAL

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2024 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C Com)	51,58
Frais de déplacement (Art A444-48)	9,40
<b>Total HT</b>	<b>60,98</b>
TVA (20,00 %)	12,20
<b>Total hors affranchissement</b>	<b>73,18</b>
Affranchissement (Art R444-3)	
Affranchissement LS	2,80
<b>Total TTC</b>	<b>75,98</b>

Acte dispensé de la taxe



Références : 52327

MRCE

## MODALITE DE REMISE A L'ETUDE

LE : LUNDI VINGT ET UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE

A la demande de :

La société FIM MANAGEMENT SA, société de droit suisse dont le siège social est situé Rue Richemont 19 - 1202 GENEVE (SUISSE), prise en la personne de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

Etant mandaté à l'effet de signifier un acte de : Signification d'une décision (appel-RO)

Celui-ci a été remis par clerc assermenté dont les mentions sont visées par nous sur l'original et l'expédition et selon les déclarations qui lui ont été faites, à :

**Monsieur CHICHERIT Guerlain, né(e) le 20/05/1978 à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95), de nationalité française, demeurant à (73370) BOURDEAU, 284 Route du Port**

suivant les modalités ci-après indiquées.

Je me suis transporté à l'adresse ci-dessus aux fins de délivrer copie du présent acte.

Audit endroit :

- **Personne ne répondant à nos appels**

après avoir vérifié la certitude du domicile du destinataire caractérisé par les éléments suivants :

- **Confirmation du domicile par Monsieur COIRIER Adrien, Directeur du Château de Bourdeau,**
- **Confirmation du domicile par le voisinage**

La signification à personne et à domicile étant impossible, **la copie du présent est déposée en mon étude sous enveloppe fermée, ne portant que d'un côté l'indication des nom et adresse du destinataire, et de l'autre le cachet de mon étude apposé sur la fermeture du pli.**

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant et le fait que la copie de l'acte doit être retirée dans les plus brefs délais en mon étude contre récépissé ou émargement, par le destinataire de l'acte ou par toute autre personne spécialement mandatée, a été laissé au domicile du signifié.

La lettre prévue à l'article 658 du Code de procédure civile a été adressée ce jour ou le premier jour ouvrable suivant la date du présent, au domicile du destinataire ci-dessus, avec copie de l'acte. Le cachet du commissaire est apposé sur l'enveloppe.

Le présent acte a été établi en 7 feuillets.

Le coût de l'acte est détaillé ci-contre.

Visées par moi les mentions relatives à la signification.

Sandrine HYVERT

